

ANPLF

COTISATIONS 2026



Pour permettre au plus grand nombre de continuer à participer au réseau, le montant de l'**Adhésion de base** reste inchangé. Comme convenu lors de l'Assemblée Générale 2025, le montant de l'**Adhésion pleine** sera de 45€/producteur en 2026. Cela doit permettre de compenser l'augmentation de l'adhésion au réseau européen et maintenir le budget de l'ANPLF équilibré.

Merci à tous pour votre soutien indispensable à la défense des producteurs laitiers fermiers

Rappel des modalités de cotisation

Adhésion de base 15€ / producteur

= droit d'entrée de la structure dans l'ANPLF

Ce montant est à payer **obligatoirement pour l'ensemble des producteurs de la structure.**

Ce qu'apporte le droit d'entrée :

- Statut de « structure membre » de l'ANPLF
- Intégration du technicien et/ou l'animateur de la structure dans le Google group (réseau des techniciens) ;
- Accès aux notes d'Info et à tous les documents de l'ANPLF.

+

Adhésion pleine 45€ / producteur

dont 13€ pour FACENetwork en 2026.

Droits supplémentaires :

- Une **représentation européenne** (association européenne des producteurs laitiers fermiers et artisanaux) et l'accès à ses informations et services
- L'**assistance** ou l'appui de l'ANPLF en cas de questions/litiges entre un ou des producteurs adhérents et l'administration
- Une réduction sur les services payants ANPLF, en particulier -25% sur le prix d'achat des outils de communication J'élève - Je transforme - Je vends
- **Si au moins 30% des producteurs en adhésion pleine : vote de la structure au CA et AG de l'ANPLF** (participation aux prises de décisions, possibilité de proposer les thèmes de travail, etc)

+

51€

Les structures dont tous les membres prennent une adhésion pleine bénéficient d'une réduction (-20% sur le montant de l'adhésion pleine) :

Ainsi, le prix total revient à 51€ par producteur.

Lien pour remplir l'appel à cotisation : <https://forms.gle/n64UBvks6m35kaM6>



A noter que :

- **La liste nominative des producteurs concernés par l'adhésion pleine devra être communiquée à l'ANPLF** (règlement intérieur). En effet, nous aurons besoin de connaître les producteurs réellement adhérents pour savoir si nous pouvons leur apporter les avantages spécifiques à l'adhésion pleine, comme les réductions tarifaires et l'assistance en cas de litige.
- Dans les départements/régions où il n'y a pas de structure membre de l'ANPLF, les producteurs peuvent adhérer individuellement, la cotisation étant alors de 85 € par an. Nous contacter via animation@anplf.com